



# Anael Travail Temporaire Accords de branche

Version V9R4

---

## **Copyright © 2025 Infor**

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

### **Avertissement important**

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

### **Reconnaissance des marques**

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

### **Informations de publication**

Version : Anael Travail Temporaire V9R4M0

Date de publication : 25 mars 2025

---

---

# Table des matières

<b>À propos de ce manuel .....</b>	<b>4</b>
Public concerné .....	4
Documents liés .....	4
Historique du document.....	5
Contacter Infor .....	5
<b>Chapitre 1 Paramétrage.....</b>	<b>6</b>
Créer les options de menu .....	6
Créer les accords de branches. ....	7
Créer les motifs de recours par branche.....	7
Renseignez les chantiers qui ont adhéré à l'accord de branche. ....	10

## À propos de ce manuel

Les accords de branche vous donnent la possibilité de particulariser un code de recours pour un client qui aurait signé l'accord. Dans l'import export par exemple, un client peut renouveler le contrat d'un intérimaire 3 fois là où l'on est limité à 2 renouvellements traditionnellement.

Cette documentation vous explique comment particulariser un code de recours pour une branche donnée et affecter ces codes particulier s'ils existent.

**Remarque** : les captures d'écran qui sont reproduites dans cette documentation sont fournies uniquement à titre d'illustration pour contribuer à la compréhension du lecteur. Elles ne doivent pas être comprises comme un engagement contractuel de la part d'Infor de développer, livrer ou commercialiser de tels écrans. Infor se réserve le droit de modifier ces écrans à tout moment sans une quelconque obligation de notification ni de mise à jour des captures d'écran figurant dans la présente documentation.

## Public concerné

Utilisateurs

## Documents liés

Vous pouvez trouver les documents dans *Documentation Central*, tel que décrit dans la section « Contacter Infor ».

---

## Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	11 décembre 2019	R&D	Création du document
1.1	25 mars 2025	MBO	Mise à jour

## Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version dans *Documentation Central*. Pour accéder à la documentation, suivez l'URL <https://docs.infor.com/fr-fr/products>.

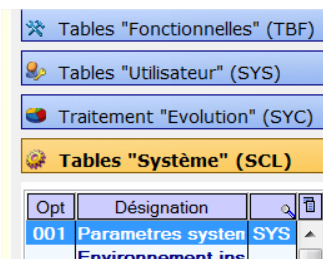
Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce site afin de disposer des dernières versions de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse [documentation@infor.com](mailto:documentation@infor.com).

# Chapitre 1 Paramétrage

## Créer les options de menu

Dans l'onglet installation, dans la boîte tables « système », lancer l'option « Paramètres Systèmes » et créez l'option de menu ACB dans le groupe d'option environnement divers comme suit :



## Créer les accords de branches.

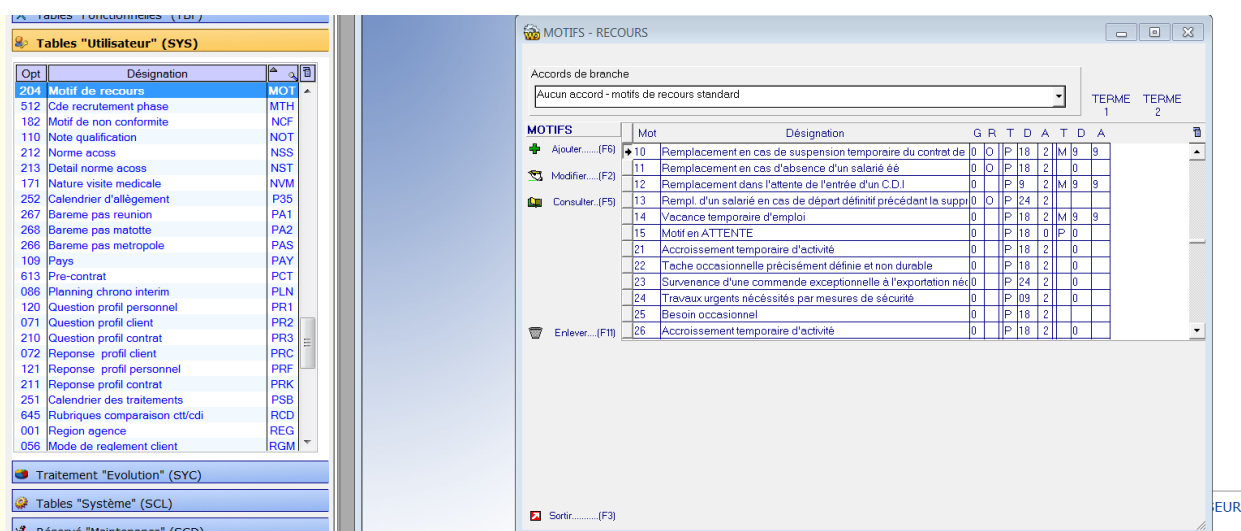
Dans l'onglet installation, dans la boîte tables « système », lancer l'option « Accords de branche », renseignez vos différents accords de branche :



## Créer les motifs de recours par branche

Aller dans « Installation>Tables utilisateur>motifs de recours » et renseignez les motifs par branches qui sont différents des motifs du cas général:

Par exemple si dans l'import-export le code motif 10 contient des termes qui ont été négociés dans la branche



## Paramétrage

Indiquez uniquement les termes du code de recours 10 pour l'import export.

Accords de branche

Import-Export

TERME 1 TERME 2

**MOTIFS**

Mot	Désignation	G	R	T	D	A	T	D	A
10	Remplacement en cas de suspension temporaire du contrat d'u	0		P	18	2	M	2	2

Ajouter.....(F6)

Modifier.....(F2)

Consulter..(F5)

Enlever.....(F11)

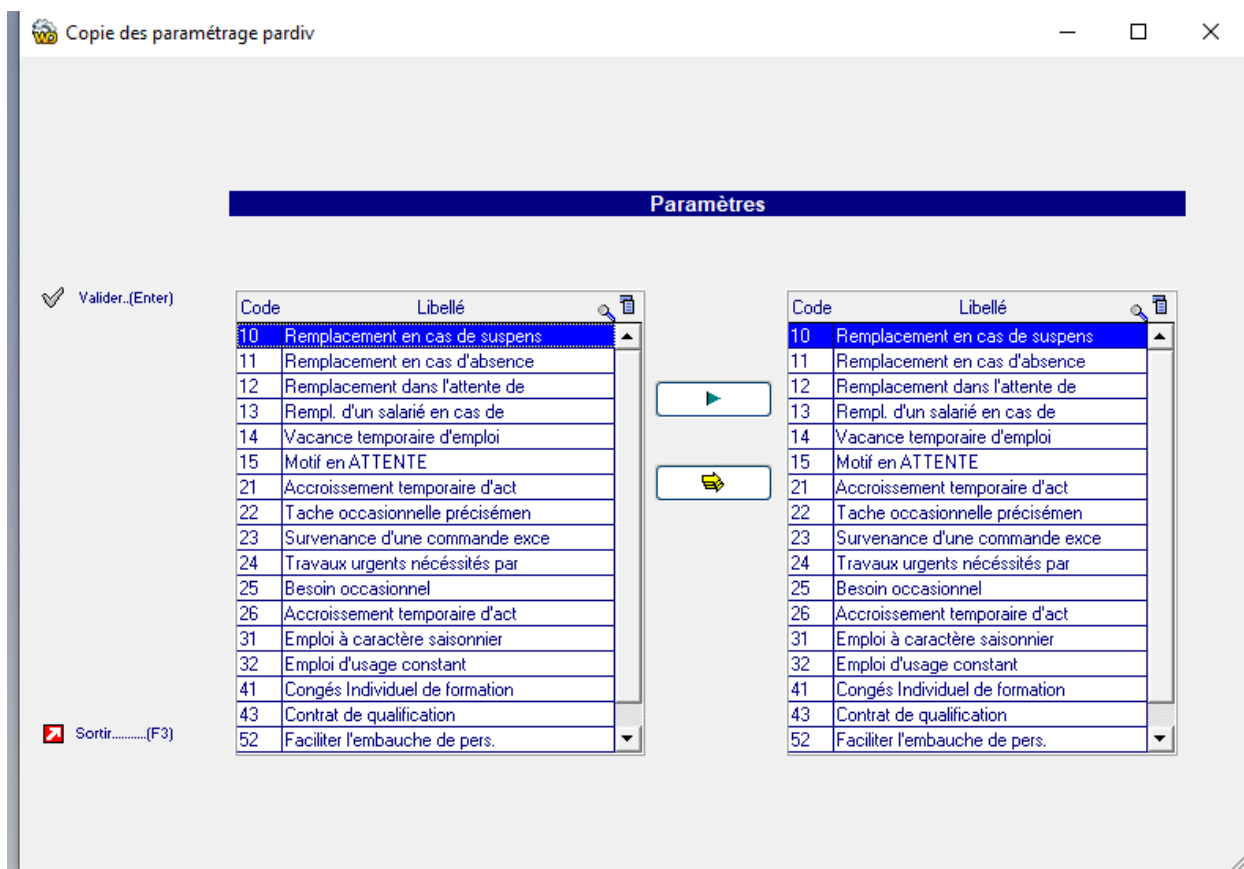
Sortir.....(F3)

- ⇒ La notion de date d'accord n'est pas gérée. A partir du moment où le paramétrage est modifié sur la table MOT, il vaudra pour tous les contrats des clients/chantiers de la branche import/export.

Si vous souhaitez copier tout ou partie des motifs standard dans un accord de branche, sélectionner l'accord à remplir dans la liste déroulante et cliquez sur le bouton :



Puis basculer dans la table de droite les codes à créer dans l'accord de branche à l'aide des flèches « Transférer un » ou « Transférer tous ».



Validez puis répondez oui :



Cette option permet une copie ou la réinitialisation d'un ou plusieurs codes motifs depuis la table standard sans accord dans la table de l'accord spécifique.

## Renseignez les chantiers qui ont adhéré à l'accord de branche.

Si vous avez créé au moins un accord de branche dans la table d'indice ACB, vous pourrez associer les fiches clients et/ou chantiers à un accord de branche :

Exemple :

Accords commerciaux			
Mode reqt. Nbj	▼ V	30	Virement
Type reqt. Ech	▼ SFA	0	Calcul échéance / date facture
Coefficient		1,880	
Chargé affaire	▼ INF		INFOR
Accords branche	▼ 002		Travaux publics

Si vous avez renseigné l'accord de branche sur la fiche client, il s'applique à tous ses chantiers. Si vous n'avez pas renseigné la fiche client, chaque chantier peut être associé à un accord de branche différent.

En base de données, cette information sera stockée dans INSTIAP.TIACC2

En cas d'accords de branche renseigné, ANAEL Travail Temporaire cherchera le paramétrage des codes motifs de recours de la branche. S'il n'y a pas de code motif particularisé, le code motif standard sera pris en compte.